

ACTION URGENTE

UN HOMME VICTIME DE TORTURE ATTEND SON PROCÈS

Arrêté en octobre 2009 par les forces de sécurité du Maroc dans des conditions équivalant à une disparition forcée, Ahmed Mahmoud Haddi, inculpé d'infractions pénales, attend désormais de passer en jugement. Il a été placé en détention dans l'attente de son procès. Selon certaines informations, il aurait été torturé au cours de sa garde à vue et il risque d'être jugé dans le cadre d'une procédure inéquitable.

Ahmed Mahmoud Haddi a été enlevé le 28 octobre 2009 par des hommes en civil dans une rue de Rabat, la capitale du Maroc, et emmené dans un lieu inconnu. On croit savoir que ces hommes appartiennent à la Direction de la surveillance du territoire (DST), le service de renseignement intérieur du pays. Ils l'auraient emmené dans un lieu de détention non officiel, peut-être dans la ville de Témara (près de Rabat), et l'y auraient détenu jusqu'au 15 novembre. Ce centre de détention non officiel est l'un des principaux endroits où des actes de torture ont été signalés, en particulier contre des personnes soupçonnées de mener des activités liées au terrorisme. Là-bas, il semble qu'Ahmed Mahmoud Haddi ait été interrogé sur ses convictions politiques et sur ses liens supposés avec le Front Polisario, qui réclame l'indépendance pour le Sahara occidental. Il a apparemment dû signer sous la contrainte une transcription de son interrogatoire.

Le 15 novembre, Ahmed Mahmoud Haddi a été présenté devant le procureur du roi puis devant un juge d'instruction de la Cour d'appel de Casablanca. Il n'a bénéficié d'aucune assistance juridique bien que, selon la loi, le procureur et le juge d'instruction étaient tous deux dans l'obligation de l'informer de son droit d'engager un avocat. L'enquête est en cours mais il semble être inculpé d'un certain nombre d'infractions, notamment de trafic de drogue. Le juge d'instruction a ordonné qu'il soit placé en détention à la prison d'Oukasha, à Casablanca, dans l'attente de son procès.

Les autorités n'ont pas dit à ses proches où il se trouvait et ceux-ci n'ont appris son placement en détention à Oukasha que le 17 décembre, par le biais de sources non officielles. Ahmed Mahmoud Haddi est maintenu à l'isolement et l'on craint pour sa santé physique et mentale. Selon certaines informations, il aurait mené une grève de la faim pendant plus d'un mois mais elle est à présent terminée. Aucun médecin ne l'a examiné depuis son arrestation, le 28 octobre 2009.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en français ou dans votre propre langue) :

- déplorez le fait qu'Ahmed Mahmoud Haddi ait été soumis à une disparition forcée du 28 octobre au 15 novembre 2009, période au cours de laquelle on pense qu'il a subi des actes de torture ou d'autres mauvais traitements ;
- exhortez les autorités marocaines à faire en sorte qu'il ne soit plus soumis à de tels sévices, qu'il bénéficie de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin et qu'il puisse régulièrement voir sa famille et consulter un avocat ;
- priez instamment les autorités d'enquêter immédiatement sur les affirmations selon lesquelles Ahmed Mahmoud Haddi aurait été victime d'actes de torture ou d'autres mauvais traitements aux mains des forces de sécurité et de traduire les responsables présumés en justice conformément aux obligations du Maroc aux termes du droit international ;
- engagez-les à garantir à cet homme un procès équitable et à veiller à ce que les déclarations obtenues sous la contrainte ne puissent pas être utilisées pour le condamner.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 26 FÉVRIER 2010 :

Ministre de la Justice :

M. Mohamed Naciri
Ministère de la Justice
Place Mamounia, Rabat, Maroc
Fax : +212 537 72 37 10
+212 537 73 07 72
+212 537 73 47 25

Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Intérieur :

M. Moulay Taïeb Cherkaoui
Ministère de l'Intérieur
Quartier administratif, Rabat, Maroc
Fax : +212 537762056
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Président du Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH) :
Ahmed Herzenni
Place Ach-chouhada, B.P. 1341,
10000 Rabat, Maroc
Fax : +212 537 726856
Courriers électroniques :
ccdh@ccdh.org.ma

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Maroc dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 314/09. Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/library/info/MDE29/013/2009/fr.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN HOMME VICTIME DE TORTURE ATTEND SON PROCÈS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ahmed Mahmoud Haddi, partisan de l'indépendance du Sahara occidental, a été libéré de prison en juin 2009 après avoir purgé une peine de trois ans d'emprisonnement pour agression et rébellion contre un agent de police, des infractions qu'il aurait commises le 17 juin 2006 alors qu'il était arrêté, avec son frère et deux éminents défenseurs des droits humains sahraouis, à un poste de contrôle de la police à l'entrée de Laayoune.

Le 2 novembre 2009, l'agence de presse officielle du Maroc a annoncé le démantèlement d'un groupe criminel pratiquant le trafic de drogue et le vol de voiture. Selon l'agence, l'une des personnes arrêtées était également membre du Front Polisario. On pense que cette allégation faisait référence à Ahmed Mahmoud Haddi. Le Front Polisario, qui réclame l'indépendance du Sahara occidental, est à la tête d'un gouvernement autoproclamé en exil dans les camps de réfugiés sahraouis de Tindouf, dans le sud-ouest de l'Algérie.

Au Maroc et au Sahara occidental, les « aveux » extorqués sous la torture ou par d'autres mauvais traitements, comme le document qu'Ahmed Mahmoud Haddi a été contraint à signer, sont utilisés comme éléments de preuve au tribunal, ce qui constitue une infraction à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, à laquelle la Maroc est partie.

Les autorités marocaines semblent adopter une stratégie de plus en plus répressive envers les membres de la population sahraouie qui exercent leur droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Depuis que sept militants sahraouis se sont rendus aux camps de Tindouf fin septembre et début octobre 2009, Amnesty International a constaté une augmentation des informations faisant état de manœuvres de harcèlement à l'encontre des militants et des défenseurs des droits humains sahraouis : interdictions de voyager, intimidations verbales ou menaces, surveillance déjà en place renforcée, rencontres entre militants et observateurs étrangers empêchées, passeports et papiers d'identité confisqués. Amnesty International estime qu'afin de faire face aux violations des droits fondamentaux au Sahara occidental, il est essentiel d'ajouter une composante « *observation des droits humains* » à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), dont la reconduction doit être discutée en avril 2010.

Action complémentaire sur l'AU 314/09, MDE 29/004/2010, 15 janvier 2010

